



ENVIRONNEMENT, URBANISME

Réduire la consommation énergétique de nos bâtiments

Afin de répondre aux objectifs fixés par la loi ELAN sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² de surface de plancher, l'intercommunalité a lancé une étude sur l'efficacité énergétique d'une partie de ses bâtiments.

Publié le 25 novembre 2021

Objectif à atteindre : diminuer la consommation énergétique de nos bâtiments d'au moins 40 % dès 2030

La communauté de communes a décidé de s'engager dans cet audit en dépassant le critère des 1 000 m² imposé par la loi ELAN. **Près de 7 600 m² de locaux sont concernés sur 19 équipements, dont 10 ont fait l'objet d'un diagnostic en phase 1 pour un budget de 32 800 € TTC** : trois bâtiments du siège administratif de la communauté de communes, l'école de musique intercommunale et le service gestion des déchets à Gignac, les crèches multi-accueils d'Aniane, Gignac et Montpeyrroux, Argileum-la maison de la poterie à Saint-Jean-de-Fos, et Novel.id-la maison des entreprises à Saint-André-de-Sangonis. Les 9 autres équipements ciblés seront étudiés au cours de l'année 2022.

Selon les résultats de l'étude fournis par Alterea Ingénierie, les consommations énergétiques de ces bâtiments présentent une marge d'amélioration. On note par exemple que la majorité des déperditions d'énergies s'effectue par les vitrages, les murs extérieurs et le renouvellement de l'air. Autre conclusion, le chauffage, la climatisation et l'éclairage des locaux sont les principaux postes de consommation.

Des préconisations d'actions ont été formulées en novembre. Sur base de ces propositions, **les élus de l'intercommunalité vont définir le programme triennal 2022 et plus** avant le début de l'année à **parir du dernier trimestre 2022, en lien avec le programme triennal des investissements de la collectivité.** Les actions pourront prendre la forme d'interventions sur le bâtiment (remplacement ou reprise de l'étanchéité de menuiseries, isolation des murs extérieurs, des combles et planchers bas, mise en place de brise-soleil, d'installations photovoltaïques, de volets roulants...), d'installations d'équipements performants (de chauffage, présence de luminaires LED à basse consommation, à double-flux, à basse température à inertie...) ou de opérations de sensibilisation des agents occupants qui, entre autres, surchauffent les locaux et éteignent peu les éclairages.

PRÉCONCÉDES

[RETOUR À LA LISTE](#)



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)